

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Convocation du 21 février 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 28 février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN, Stanislas BOUCHET (Pouvoir donné à Nathalie DENIS), Chani PETIT (Pouvoir donné à Vincent LABOURIER).

Absent : Olivier CHAMBE

**2022-11/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE
CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'EVEUX POUR LA PARTICIPATION
FINANCIERE AUX REPAS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT POUR 2021**

Rapporteur : Mme BOUCHARD

VU le projet de convention,

Considérant que la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ne doit pas porter seule les dépenses liées au frais de repas de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement alors que la MJC Eveux Fleurieux, la mairie d'Eveux et la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ont signé une convention relative au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, la MJC Eveux Fleurieux utilise les locaux scolaires.

Les repas sont fabriqués par un agent de la mairie de Fleurieux avec des denrées achetées par la mairie de Fleurieux.

Des enfants d'Eveux étant accueillis par la MJC, il a été convenu avec la mairie d'Eveux que ces derniers participaient au financement des repas dont le montant versait par les parents ne suffit pas à couvrir les dépenses réelles.

Le montant de la participation de la commune d'Eveux est fixée de la manière suivante :

5406 repas x 1,48 € (différence entre le prix facturé à la MJC, soit 3,70 € et le coût du repas, soit 5,18 €) x la participation d'Eveux fixée pour 2021, soit 27 % (pourcentage déterminé en janvier 2022 dans la délibération relative à la convention CEJ 2022) = 2 160.24 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant tel qu'indiqué ci-dessus, soit 2 160.24 Euros,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de participation financière aux repas pour l'année 2021 avec la mairie d'Eveux annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le maire,

The image shows a blue ink signature of Diogène BATALLA over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FLEURIEUX' and 'Mairie de Fleurieux' around a central emblem.

Diogène BATALLA